

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation
engagement quart des
dépenses
d'investissement 2024 –
budget PRINCIPAL

SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaients donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,
Serap ALP à Farida LAID,

Etaients absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION ENGAGEMENT QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
 - **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;
 - **Vu** l'instruction M57 ;
 - **Vu** la délibération n°15 du 12 décembre 2023.
- **Considérant** qu'il est proposé d'autoriser le Maire, en attendant le vote du budget primitif avant le 15 avril 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») ;
 - **Considérant** que les demandes des différents services pour l'ouverture anticipée des crédits budgétaires 2024 transmises après le 12 décembre 2023, il convient d'annuler la délibération n°15 du 12 décembre 2023 et de proposer une nouvelle répartition de l'ouverture des crédits 2024 dans la limite du quart.
 - **Considérant** que pour le budget principal, les crédits ouverts en dépenses d'investissement, en dépenses d'équipement 2023 (hors restes à réaliser) étant de 5 148 817,44 €, il est proposé la répartition suivante :

Chapitre	Nature	Montant en Euros
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	2051 – Concessions et droits similaires	900,00 €
Sous total chapitre 20		900,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	15 000,00 €
Sous total chapitre 204		15 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2111 – Terrain nus	41 000,00 €
	2128 – Autres agencements et aménagement de terrains	2 000,00 €
	21534 – Réseaux d'électrification	113 280,88 €
	21831 – Matériel informatique scolaire	2 817,71 €
	21838 – Autre matériel informatique	49 078,95 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	25 058,00 €
Sous total chapitre 21		233 235,54 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	2312 – Agencement et aménagement de terrain	163 202,40 €
	2313 – Constructions	376 500,00 €
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	446 712,00 €
	238 – Avances versées sur immobilisations corporelles	41 750,00 €
Sous total chapitre 23		1 028 164,40 €
Chapitre 4581 – Opérations sous mandat	45810525 – Opération sous mandat Groupement de commande TDM	500,00 €
Sous total chapitre 4581		500,00 €
Total Général		1 277 799,94 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTEIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Autorise** le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») telles que mentionnées ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Didier STRUMA

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 29/01/2024



ID : 063-216304303-20240123-240123_018-DE